

<p><b>Date de convocation :</b> 08/12/2023</p> <p><b>Date d'affichage :</b> 08/12/2023</p> <p><b>Nbre de conseillers :</b></p> <p><b>En exercice :</b> 14</p> <p><b>Présents :</b> 8</p> <p><b>Votants :</b> 13</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.</p> <p>Étaient présents Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, M. Christian LAN, M. Michel LÉBOUC, Mme Madeleine BARBELETTE, M. Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT,</p>
---	--

**Absents excusés :**

M. Patrick DEMARQUET

Mme Sylvie COUPE donne pouvoir à Mme Stéphanie GARNIER

M. Boris BOYAVAL donne pouvoir à M. Christian LAN

M. Anthony PRUNIER donne pouvoir à M. Michel LÉBOUC

M. Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir Mme Colette PENDRIGH

M. Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS

**N°139/2023**

**Résultat de la consultation pour étude de travaux d'aménagement  
entre le lieu-dit « La Croix aux Morts » et l'école**

Dans le cadre de la consultation pour étude des travaux d'aménagement entre le lieu-dit « La Croix Aux Morts » et le giratoire de l'école, les cabinets TECAM et UNIVERS ont proposé leurs services.

Les résultats sont les suivants :

Mr le Maire présente le rapport annuel

Bureau d'études	TECAM PRIX HT	UNIVERS
Pré-étude	15000€	
Permis d'aménagement (Lotissement LÉBOSSÉ)	2650€	PAS PRÉVU
Déclaration préalable	1000€	PAS PRÉVU
Étude et suivi travaux	31200€	54000€(avec la pré-étude)
Enveloppe travaux	800000€	800000€
<b>Total</b>	<b>850350€</b>	<b>854000€</b>

Envoyé en préfecture le 24/01/2024

Reçu en préfecture le 24/01/2024

Publié le

ID : 035-213501380-20231214-D\_139\_2023-DE

La proposition du cabinet UNIVERS est supérieure et elle confirme cabinet TECAM .

Après échange, il est proposé de retenir la proposition de TECAM pour un montant de 503500€ HT pour une estimation de travaux de 800000€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** la mission de TECAM pour montant de 503500€HT. Cette opération sera inscrite au budget communal 2024.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint référent à ce dossier à régler cette affaire

Certifié exécutoire, après transmission  
En Préfecture le  
Et publication le

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé,  
Le Maire.



Envoyé en préfecture le 24/01/2024  
Reçu en préfecture le 24/01/2024  
Publié le  
ID : 035-213501380-20231214-D\_139\_2023-DE

Envoyé en préfecture le 24/01/2024

Reçu en préfecture le 24/01/2024

Publié le

ID : 035-213501380-20231214-D\_139\_2023-DE